

JOURNEE PREVENTION

Entreprises extérieures : Plan de prévention et protocole sécurité

VOTRE GESTION DES ENTREPRISES EXTERIEURES EST-ELLE OPTIMALE ?

Les opérations de chargement/déchargement ainsi que les interventions d'entreprises extérieures font l'objet d'une réglementation particulière.

La démarche d'évaluation des risques ainsi que la rédaction du plan de prévention et du protocole de sécurité sont alors adaptées à ces situations et aux risques spécifiques associés.

Le programme suivant sera proposé en collaboration avec le cabinet SOCOTEC.

09:00-17:00 • Programme

- Enjeux et contexte réglementaire
- Rôle et mise en place du plan de prévention
- Les permis de travail
- Le protocole de sécurité
- Documents et affichages sécurité à destination des entreprises extérieures
- Retour d'expérience en petits groupes

12:30 – 13:30 • Pause-déjeuner (1h)

Le déjeuner facultatif est servi dans nos locaux.

Formation gratuite

Cette session de formation sur la prévention des risques professionnels bénéficie du concours financier de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés.

Contact au 02.96.77.22.33

Emmanuelle BROCCHI, Conseillère Environnement Sécurité ebrocchi@upia22.fr